



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 12

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 24 juillet 2023 – 18 h 30**

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

**Membres présents** : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Anthony SARTORI, adjoints, Michel D'AMORE, Claire DANDA, Sandrine HELES, Sylvain JACQUE, Rémi SCHAEDEGEN, Pierre WAGNER Jean-Paul WEBER, conseillers municipaux

**Membres absents excusés** : Sophie GRZELAK, adjointe, Joëlle FRIEDRICH, Aurélie GUILHEM, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Laurent SACCHET, Virginie TOTH, conseillers municipaux

**Procuration** : /

Convocation du 17/07/2023 – Affichée le 17/07/2023

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. Renouvellement baux chasse communale : abandon produit de la chasse au profit des propriétaires fonciers
2. Renouvellement baux chasse communale : Réserve Havange,
3. Renouvellement baux chasse communale : Désignation d'un estimateur pour dégâts gibiers rouge
4. Vente immeuble communal
5. Désignation du référent déontologue de l'Elus local
6. Communauté d'Agglomération – Transfert de compétence
7. Ouverture à toutes propositions.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/06/2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

**1. RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2033 – AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE**

Ayant satisfait aux différentes obligations régissant le renouvellement des baux de chasse communaux pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, le Conseil Municipal :

- décide de renoncer à l'abandon du produit de la chasse communale en sa faveur et donc de répartir le produit entre les propriétaires fonciers.
- adopte comme cahier des charges communal, le cahier des charges type proposé par M. le Préfet de la Moselle.

**2. RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2033 – RESERVATION DU DROIT DE CHASSE BAN DE HAVANGE**

Ayant satisfait aux différentes obligations régissant le renouvellement des baux de chasse communaux pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, le Conseil Municipal :

- décide que la Commune de TRESSANGE se réservera le droit de chasse sur les terrains lui appartenant, situés sur le territoire de la Commune de HAVANGE, pour une superficie totale de 45ha 28a 74ca

**3. RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2033 – DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR POUR DEGATS GIBIER ROUGE**

Point retiré de l'ordre du jour.

**4. OPERATIONS IMMOBILIERES**

a) Le Conseil Municipal décide de vendre au prix fixé par les Domaines (155 000 €) l'immeuble communal sis 32 rue des Jardins à TRESSANGE LUDELANGE et charge le Maire d'engager la procédure transactionnelle.

b) Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge le Maire d'instruire les opérations immobilières suivantes :

- vente des immeubles 2 et 4 rue Alain GERBAULT à TRESSANGE
- vente d'une parcelle de terrain à bâtir d'environ 5 ares à faire arpenter rue Général BROSSET à TRESSANGE
- vente de deux délaissés de fond de parcelles, d'environ 1 are chacun, à faire arpenter rue de l'Eglise à TRESSANGE
- vente de deux parcelles de terrain, dont l'une à arpenter, d'une surface totale d'environ 1a 50ca, à soustraire du parking de la salle des fêtes de BURE
- vente d'une parcelle à bâtir de 12a 35ca rue Paul VERLAINE à TRESSANGE
- location de terres agricoles communales (environ 2 hectares) à un agriculteur de la Commune

**5. DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL**

La loi du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Après avoir consulté la liste des personnalités volontaires pour assurer le rôle de référent déontologue des élus locaux proposée par le Centre de Gestion 57, le Conseil Municipal désigne à ce poste M. Jean-Marc ROSIER, ancien Adjoint au Maire.

**6. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « PORTES DE FRANCE-THONVILLE » - TRANSFERT DE COMPETENCE : CREATION, DEVELOPPEMENT ET EXPLOITATION DES RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR OU DE FROID EXISTANTS OU A CREER**

Le Conseil Municipal approuve le transfert de compétence : création, développement et exploitation des réseaux publics de chaleur ou de froid existants ou à créer vers la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».

**7. DESIGNATION D'UN REFERENT « VAGUE DE CHALEUR »**

La nécessité d'intégrer dans le plan local de sauvegarde une fiche synthèse faisant apparaître les mesures à mettre en œuvre lors des vagues de chaleur amène le Conseil Municipal à désigner un référent communal « Vague de Chaleur ».

Madame Sylvie BECQUER, Adjointe au Maire, est désignée par le Conseil Municipal à cette fonction.

**8. IMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DE LA COUR DES ECOLES DE TRESSANGE**

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser dès que possible, les travaux de végétalisation et d'imperméabilisation de la cour des écoles de TRESSANGE.

Il sollicite les subventions susceptibles d'être accordées pour cette opération dont le coût estimatif s'élève à la somme de 231 410,62 € TTC.

## **9. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE**

- Eclairage public – Extension réseau LED – Subvention de l'Etat non retenue au titre de l'année 2023 (insuffisance de crédits). Le dossier sera représenté en 2024.
- Demande d'exploitation d'un « foodtruck » Place de l'Eglise à TRESSANGE, le dimanche à midi. Accord pour le parking du Groupe Scolaire à TRESSANGE ou Salle des Fêtes à BURE.
- Projet réorganisation des gendarmeries de la Communauté de Brigade d'AUDUN LE TICHE.
- Passage du jury communal des Maisons Fleuries le samedi 29 juillet 2023 en matinée.

Séance levée à 20h00

**Prochaine séance du Conseil Municipal programmée courant septembre – 18h30**

TRESSANGE, le 26 juillet 2023  
Le Maire,



Denis SCHITZ

